Image not found or type unknown

Comment gérer fin de CDD et prime de précarité ?

Par **Mango33**, le **18/06/2012** à **08:26**

Bonjour,

Mon CDD de 18 mois se terminera le 20.09.12 prochain. Je ne souhaite pas poursuivre dans l'entreprise. Je sais qu'en cas de refus de CDI, je n'aurais pas le droit à une prime de précarité. Pour le moment, pas de proposition de mon employeur mais je suis très méfiante suite à divers litiges survenus entre nous. Je pense que mon employeur serait susceptible de me proposer un CDI, que je refuserai, pour ne pas me verser mon indemnité (18*2230€ bruts*10%).

> Dans ce cas, puis-je prendre les devants en lui signifiant qu'ayant d'autres projets, mon contrat prendra fin le 20.09 comme prévu ?

> Dois-je le faire par écrit afin de contrer une éventuelle proposition de CDI? Dans ce cas, respectant le terme légal, je suppose que cela n'est pas assimilable à une rupture de contrat. J'ai peur que si je lui signifie par oral seulement, il me propose un CDI d'ici le 20.09, CDI que je refuserai et je me retrouverai alors sans prime en fin de CDD.

Merci de vos conseils.

Cdlmt,

Titemangue

Par **Paul PERUISSET**, le **18/06/2012** à **09:34**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas "contrer" une éventuelle proposition de CDI de la part de votre employeur.

Si vous lui indiquez que vous ne souhaitez pas continuer, il s'empressera de vous proposer un CDI pour ne pas avoir à payer l'indemnité de fin de contrat.

Cordialement,

Paul PÉRUISSET

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés